

# Fiche d'adhésion 2026



## Sections Culturelles :

**MUSIQUE**  **PHOTO**

**Médiathèque Ludothèque**



- S'inscrire directement auprès des sections
- Chèque d'adhésion à l'ordre du CSE SAFRAN NACELLES LE HAVRE

### Ouvrant-droit (salarié Safran Nacelles Le Havre)

Matricule : .....

NOM Prénom : .....

Portable : .....

E-mail personnel : .....

Tél société : .....

### Adhérent (ayant-droit ou autres catégories)

NOM Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Portable : .....

Tél. domicile : .....

E-mail : .....

### Adhérent (ayant-droit ou autres catégories)

NOM Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Portable : .....

Tél. domicile : .....

E-mail : .....

<b>ADHÉRENT</b>	
<input type="checkbox"/>	Adulte
<input type="checkbox"/>	Enfant
<b>CATEGORIES DE L'OUVRANT-DROIT</b>	
<input type="checkbox"/>	Ouvrier
<input type="checkbox"/>	Employé
<input type="checkbox"/>	Technicien
<input type="checkbox"/>	Cadre/Ingénieur
<input type="checkbox"/>	Agent de maîtrise
<input type="checkbox"/>	Salarié du CE
<input type="checkbox"/>	Retraité
<b>AUTRES CATÉGORIES</b>	
<input type="checkbox"/>	Salarié du Groupe Safran
<input type="checkbox"/>	Intérimaire Nom de la société : .....
<input type="checkbox"/>	Prestataire Nom de la société : .....
<input type="checkbox"/>	Convention de CSE à CSE Nom du CSE : .....
<input type="checkbox"/>	Extérieur

Cotisations et règlement au verso

Sections	Cotisations annuelles				Membres des sections à contacter		Commentaires	
	Ouvrants et Ayants-droit		Salarié du Groupe Safran, intérimaires, prestataires, convention CSE, extérieurs		Président	Secrétaire / Trésorier		
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant				
Musique	25 €	25 €	50 €	50 €	TASSERY Dylan 06 31 31 98 44 <a href="mailto:dylan.tassery@safrangroup.com">dylan.tassery@safrangroup.com</a>	RENAULT Cédric <a href="mailto:cedric.renault@safrangroup.com">cedric.renault@safrangroup.com</a>	<a href="https://sectionmusiques.n.wixsite.com/smsn">https://sectionmusiques.n.wixsite.com/smsn</a>	
Photographie	25 €	25 €	45 €	35 €	DURECU Gilles 06 32 41 40 96 <a href="mailto:Gilles.durecu@safrangroup.com">Gilles.durecu@safrangroup.com</a>	ROSCONVAL Tony 06 84 72 87 64 <a href="mailto:Tony.rosconal@safrangroup.com">Tony.rosconal@safrangroup.com</a> DOUCEMENT Gisèle <a href="mailto:doudelement.didier@orange.fr">doudelement.didier@orange.fr</a>		
Médiathèque/ Ludothèque	Sans adhésion	Sans adhésion	Sans adhésion	Sans adhésion	LEBIGRE Nicolas <a href="mailto:nicolas.lebigne@safrangroup.com">nicolas.lebigne@safrangroup.com</a>	RISSE Isabelle <a href="mailto:isabelle.risse@gmail.com">isabelle.risse@gmail.com</a> LEGUEN Sylvain <a href="mailto:Sylvain.le-guen@wanadoo.fr">Sylvain.le-guen@wanadoo.fr</a>		

## REGLEMENT DES SECTIONS

Art 1 La pratique des sports collectifs ou individuels ainsi que l'accès aux loisirs au sein des sections du Comité d'Établissement sont réservés aux ouvrants-droit et ayants-droit de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76. Les sections sont, sous certaines conditions, ouvertes à d'autres catégories de personnes.

Art 2 Sont considérés comme Ouvrants-droit :

- a) Les salariés de l'Établissement sous contrat SAFRAN NACELLES 76.
- b) Les salariés du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76.
- c) Les retraités de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76 et du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76.

Sont considérés comme Ayants-droit :

- d) Épouse ou époux d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- e) La concubine ou le concubin d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- f) Les enfants des membres du personnel vivant sous le même toit des catégories a) b) ou c). jusqu'à 18 ans.
- g) Les enfants du personnel de plus de 18 ans étant à la charge des parents.

Sont considérés comme « AUTRES CATÉGORIES » :

- Les prestataires et intérimaires travaillant sur le site SAFRAN NACELLES 76.
- Les adhérents bénéficiant d'un accord de convention de CSE à CSE.
- Les salariés du Groupe Safran travaillant sur le site.
- Les adhérents extérieurs acceptés dans les autres sections.

Art 3 Le Comité impose des tarifs minimums qui peuvent être revus à la hausse par le bureau des sections. Chaque section élabore son règlement intérieur qui sera certifié conforme et validé par la commission des sports.

Art 4 Les ententes avec les Municipalités, Associations ou autres Comités Sociaux et Économiques sont soumises annuellement à des conditions qui sont examinées par le bureau du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76. Cela ne doit en aucun cas gêner le fonctionnement de nos sections.

Art 5 Les différents bureaux de section ont le devoir d'appliquer le présent règlement.

Art 6 Chaque section se doit de tenir une assemblée générale chaque année à laquelle participe de droit et obligatoirement un membre du Comité Social et Économique ou de la commission concernée mandaté par le Comité Social et Économique.